



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Participation au projet de voyage au Bénin des élèves du collège de Port-Louis, signature d'une convention de partenariat

Délibération N°PLV 21-04-32

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 01^{er} avril 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur le Maire.

24 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
Mme MEKEL Alexina	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel

5 élus étaient absents excusés :

Mme MAYEKO Gina	M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. LAUJIN Dominique
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	

4 élus étaient représentés :

- Mme MAYEKO Gina représentée par M. HUBERT Jean-Marie
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
- M. MARIE-CLAIRE Jacques représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
- M. EDWIGE Charly représenté par M. ARTHEIN Victor

Monsieur Anselme GUSTAVE, 2^{ème} adjoint au maire, expose :

Le collège de Port-Louis en collaboration avec TMA festival (Transmission-Musique-Arts ou « Tout moun Ansanm ») prévoit d'organiser un voyage au Bénin (à Ouïda) pour une classe de troisième au cours de l'année scolaire prochaine.

Les élèves sélectionnés, actuellement en 4^{ème}, ont commencé à préparer le voyage sur le thème du conte. La commune est sollicitée pour un partenariat et la Commission culture propose outre, un accompagnement et une éventuelle aide logistique ou d'ingénierie, une participation financière au projet à hauteur de 1500 €.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le projet du collège de Port-Louis ;

Considérant la proposition d'un partenariat de la commission culture d'une participation financière au projet à hauteur de 1500 € ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents :

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le maire à passer une convention de partenariat avec le collège ;

Article 2 : De participer à hauteur de 1500 € au projet de voyage au Bénin du collège de Port-Louis ;

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme

Port-Louis, le 07 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 11/04/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.